

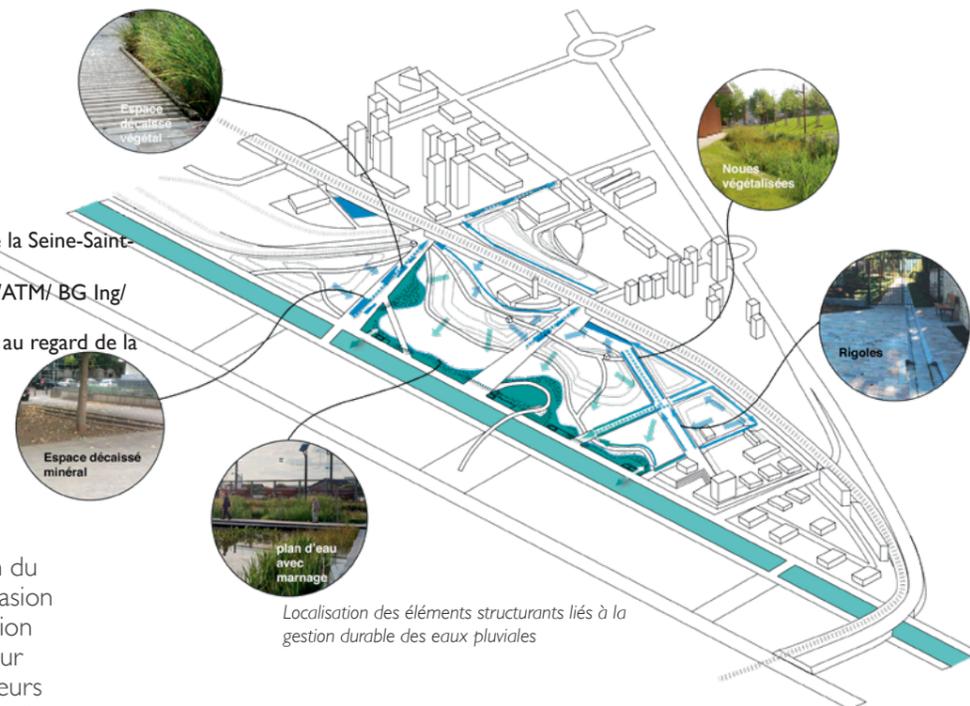
Bobigny

PARC DE LA BERGÈRE

Lieu : Bobigny (93)
 Programme : Requalification du parc de la Bergère
 Superficie : 17 ha

Coût des travaux : 13,8M€ HT
 Calendrier : 2018-2020 sans suite
 Maîtrise d'ouvrage : Département de la Seine-Saint-Denis

Équipe de projet : Land Act/Degouy/ATM/ BG Ing/ Aartill/ Coopaname
 Mission : Maîtrise d'œuvre AVP-PRO au regard de la gestion durable des eaux pluviales.



Ce projet de requalification du parc de la Bergère est l'occasion de créer une véritable relation avec le canal de l'Ourcq pour les habitants et les promeneurs ; et ce, grâce à la réalisation d'un «contre-canal», alimenté en eau par le canal, qui devient ainsi un élément majeur du parc.

La gestion des eaux pluviales s'effectue entièrement en gravitaire et à ciel ouvert notamment concernant les cheminements et la collecte mais aussi pour les différents stockages qui sont intégrés aux différentes facettes du parti d'aménagement et de paysage. Les eaux pluviales seront gérées pour une pluie d'occurrence décennale, avec un débit de fuite de 10l/s/ha, conformément au zonage pluvial départemental ainsi qu'aux prescriptions de la

ville de Paris pour les rejets dans le canal de l'Ourcq.

Le système de gestion des eaux pluviales se veut esthétique et sobre, mais aussi ludique et pédagogique car très lisible.

En effet, cette gestion vertueuse de l'eau dans le parc est également un outil pédagogique, un vecteur de sensibilisation des visiteurs du parc autour du cycle de l'eau : le cheminement de l'eau pluviale est visible et compréhensible de tous, de même que les événements pluvieux exceptionnels, qui « occupent » ponctuellement et temporairement une partie des espaces du parc. Par ailleurs un bassin de baignade sera réalisé, alimenté par l'eau du canal de l'Ourcq.

Cette gestion des eaux pluviales peut être considérée comme une sorte de poésie ludique, écologique et environnementale.



Vue aérienne du futur parc



LÉGENDE

- Bassins versants
- Sens d'écoulement des eaux pluviales
- Contre-canal en eau permanent, avec marnage en temps de pluie
- Surfaces inondables pour la gestion d'une pluie décennale
- Liaisons hydrauliques à ciel ouvert
- Caniveaux existants reliés aux ouvrages de rétention créés
- Liaisons hydrauliques du contre-canal
- Liaisons hydrauliques enterrées
- Rejets au niveau existant

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales